



Mairie de Verneuil-sur-Indre
1, place de la Mairie
37600 VERNEUIL-SUR-INDRE
Téléphone : 02.47.94.71.08
Mail : verneuil-sur-indre@orange.fr

Verneuil-sur-Indre,
le 22 janvier 2024

PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSION FUNÉRAIRE EN ÉTAT D'ABANDON

AVIS NOTIFIÉ AUX CONCESSIONNAIRES, DESCENDANTS OU SUCCESEURS CONNUS DES CONCESSIONNAIRES, OU ÉVENTUELLEMENT AUX PERSONNES CHARGÉES DE L'ENTRETIEN

En application des articles R2223-13 et R2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Maire de la commune de VERNEUIL-SUR-INDRE,

donne avis aux descendants ou successeurs ou éventuellement aux personnes chargées de l'entretien de la concession de M. Joseph LESIGNE et Mme Marie RONCE (épouse LESIGNE) (concessionnaires primitifs), en leur vivant domiciliés à Le Bourg, 37600 VERNEUIL-SUR-INDRE, décédés le 1^{er} mars 1915 (monsieur) et le 31 mars 1917 (madame), auxquels une concession perpétuelle de deux (2) mètres superficiels (emplacement n°151) avait été délivrée par acte de concession d'origine inconnu et régularisé par l'acte de concession n°357, en date du 1^{er} décembre 2023, dans le cimetière communal de VERNEUIL-SUR-INDRE, au 7, rue Saint-Bauld,

qu'il sera procédé dans ledit cimetière, **le 23 février 2024, à 17h00 heures**, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

En conséquence, le maire de la commune de VERNEUIL-SUR-INDRE invite les descendants ou successeurs ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Le secrétariat de Mairie reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à **VERNEUIL-SUR-INDRE**,
le 22 janvier 2024

Le Maire,

Copie :
- registre des concessions

